

Motion 2644

Crise mondiale, solutions locales : pour une augmentation du degré d'autosuffisance alimentaire de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la question de la souveraineté alimentaire mise en lumière par la crise du Covid-19 ;
- les constats de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatifs aux effets de la pandémie sur l'alimentation et l'agriculture ;
- le recours massif aux importations d'aliments ;
- que ces importations fragilisent l'agriculture et la filière agroalimentaire locales ;
- l'importance vitale du secteur agroalimentaire ;
- la vulnérabilité des pays dépendants des importations de denrées alimentaires en cas de crise ;
- les appels pour une relocalisation de notre alimentation ;
- l'impact écologique d'une consommation d'aliments de provenance lointaine ;
- les conditions sociales et sanitaires observées dans certains pays de production ;
- que, malgré son image urbaine et internationale, Genève est aussi un canton agricole ;
- que l'agriculture genevoise produit de grandes quantités de fourrage pour animaux destinés à la boucherie ;
- le succès auprès des consommateurs des produits locaux, sains et respectueux de l'environnement,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 20% d'ici à 2050 au travers d'un plan stratégique.